



service de presse et d'information des  
**communautés européennes**

---

**INFORMATIONS SYNDICALES  
ET OUVRIERES**

**BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40**

---

**LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41**

*Publication périodique*

1966 - n° **5**

## SOMMAIRE

Pages

### I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

- 5ème assemblée générale CISL des Six ..... 1
- Louis Major, président du Comité économique et social ..... 1
- Conférence syndicale des mineurs CISL des Six ..... 2
- Session d'études syndicales à l'Université de Louvain ..... 3

#### CONGRES SYNDICAUX

- 7ème congrès de l'IG Bau, Steine, Erden ..... 5
- Congrès national du syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique (Setca-FGTB) ..... 6
- Congrès restreint de la Centrale des francs mineurs (CSC - Belgique) ..... 7
- Réunion annuelle du NKMB (Pays-Bas) - Un discours du président F. Dohmen ..... 8

#### PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

- 5èmes journées européennes d'études de l'Union européenne des travailleurs du film et de la télévision ..... 10
- Réunion du bureau du groupe des syndicats de l'alimentation du tabac et de l'industrie hôtelière (CISL) dans la CEE ..... 12
- La situation en sidérurgie examinée par la Centrale des métallurgistes de Belgique ..... 13

#### LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

- 2ème conférence européenne des ACLI (Italie) ..... 15

### II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE ..... 17

### III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION ..... 29



## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### 5ème ASSEMBLEE GENERALE CISL DES SIX ROME DU 9 AU 11 NOVEMBRE 1966

La 5ème assemblée générale des organisations syndicales, affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), des six pays de la Communauté se tiendra à Rome du 9 au 11 novembre 1966.

Réuni les 20 et 21 juin dernier à Recklinghausen (république fédérale d'Allemagne) le comité exécutif du secrétariat syndical européen CISL a fixé les thèmes fondamentaux à discuter à Rome et il a défini - et soumettra à l'assemblée prochaine - une ligne d'action à adopter par le mouvement syndical libre pour l'accélération du processus d'intégration européenne et pour l'extension progressive de l'intégration aux autres pays d'Europe.

Le comité exécutif a également procédé à un examen approfondi de la situation syndicale dans chaque pays de la Communauté et il a réaffirmé sa position face aux organisations affiliées à la FSM (Fédération syndicale mondiale), rejetant toutes relations avec elles.

LOUIS MAJOR  
PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

M. Louis Major, secrétaire général de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) a été élu à l'unanimité, le 28 juin dernier, président du Comité économique et social de la CEE et de l'Euratom.

Le Comité économique et social est un organe consultatif des commissions et du Conseil de ministres des deux Communautés. Il comprend 101 membres qui représentent les divers secteurs de la vie économique et sociale des six pays : les producteurs, les agriculteurs, les transporteurs, les travailleurs, les commerçants et artisans, les professions libérales et l'intérêt général. Ces membres sont nommés pour une période de quatre ans par le Conseil de ministres. Le mandat du président est de deux ans. Pour les deux prochaines années, Louis Major présidera les réunions du bureau de présidence et les séances plénières du comité.

Parmi les membres travailleurs du bureau du comité ont été désignés pour la CISL, O. Brenner (république fédérale d'Allemagne) et P. Merli-Brandini (Italie); pour la CISC, J. Alders (Pays-Bas) et M. Bouladoux (France). H. Beerman (DGB - Allemagne) a été nommé président de la section spécialisée des affaires sociales et A. Cool (CSC - Belgique) président de la section spécialisée des transports.

#### CONFERENCE SYNDICALE DES MINEURS CISL DES SIX

Colmar, du 15 au 17 juin 1966

Les responsables des syndicats de mineurs CISL des pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier se sont réunis à Colmar (France) du 15 au 17 juin dernier.

Les délégués ont plus particulièrement examiné la situation charbonnière dans les pays de la Communauté.

Tous les rapports nationaux présentés ont fait ressortir que l'avenir économique et la politique sociale des charbonnages sont déterminés par des mesures que doivent prendre d'urgence les représentants gouvernementaux réunis au sein du conseil spécial de ministres de la CECA.

Les dirigeants syndicaux de mineurs se sont opposés énergiquement à la réduction d'effectifs et aux fermetures si, au préalable, le réemploi intégral de la main-d'oeuvre n'est pas assuré.

La conférence européenne des exécutifs des mineurs CISL a également adopté une résolution sur la situation dans les houillères de la République fédérale. Cette résolution déclare notamment que si les employeurs essaient maintenant dans le plus grand bassin houiller de la CECA d'exclure les mineurs du progrès social, cette tentative doit rencontrer, par suite de son influence préjudiciable sur d'autres bassins de la Communauté, la résistance la plus énergique de la part de toutes les organisations CISL de mineurs.

"La responsabilité de la défection des gouvernements et des producteurs ne peut pas être imputée aux mineurs européens. Ce n'est pas en détériorant le statut social des mineurs qu'on consolidera la position de l'industrie charbonnière européenne".

La conférence a déclaré de soutenir la décision de l'IG Bergbau (république fédérale d'Allemagne) de s'opposer par tous les moyens à une dégradation du pouvoir d'achat des mineurs allemands.

SESSION D'ETUDES SYNDICALES A L'UNIVERSITE DE LOUVAIN (BELGIQUE)

Louvain, 5-6-7 juillet 1966

Les 5, 6 et 7 juillet 1966 s'est tenu au Château d'Arenberg à Heverlee-Louvain un séminaire sur la politique des revenus dans la Communauté européenne. Organisé par le groupe de recherches "Marché commun" de l'Université de Louvain en collaboration avec l'organisation européenne de la CISC, et le concours des Communautés européennes, il a groupé les responsables économiques des confédérations syndicales des six pays, adhérentes à la CISC.

Durant ce séminaire, chercheurs universitaires et syndicalistes spécialistes de l'économie, ont étudié "la politique des revenus dans le cadre de l'intégration européenne".

Il s'agissait en fait d'une recherche en commun et d'un approfondissement d'un problème pourtant abordé différemment dans chacun des six pays de la Communauté.

Ces journées ont été ouvertes par M. A. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la CECA et les conclusions tirées par J. Kulakowski, secrétaire général de l'organisation européenne de la CISC.

## CONGRES SYNDICAUX

### 7ème CONGRES DE L'IG BAU, STEINE, ERDEN (DGB - Allemagne)

Brême, 20-25 juin 1966

Le 7ème congrès de l'IG Bau, Steine, Erden (Fédération des travailleurs allemands du bâtiment) s'est tenu à Brême du 20 au 25 juin dernier.

Dans son discours d'ouverture, le président de la fédération du bâtiment, Georg Leber, a fait un bilan de l'activité de son syndicat : le nombre des membres, pendant les trois dernières années, est passé à 520.000; depuis 1950 les salaires horaires des travailleurs du bâtiment ont triplé. Ils sont aujourd'hui de 4,45 DM.

Georg Leber a souligné que l'action de son syndicat, dans les années à venir, sera surtout consacrée aux problèmes de la politique des revenus et à l'accès à l'enseignement et à la formation pour tous.

Ensuite, il a noté que l'IG Bau, Steine, Erden reconnaît les droits de l'entreprise privée. A ce propos, M. Leber a dit : "qu'il est normal que l'entrepreneur veut gagner et voir accroître ses profits. L'IG Bau, Steine, Erden ne conteste pas ce droit, car seulement si l'entrepreneur enregistre des profits, les travailleurs peuvent eux aussi en profiter et arriver à une augmentation de leur niveau de vie".

M. Leber a continué en déclarant que de nos jours, l'enseignement et la formation professionnelle, selon les capacités de chacun, sont encore le privilège d'une petite minorité et qu'il est nécessaire de changer cette situation. Le but que poursuit son syndicat reste la construction d'une société reposant "sur les trois piliers essentiels de la société démocratique à savoir : liberté, formation, fortune".

Enfin, M. Leber a insisté sur la nécessité de renforcer, dans l'avenir, la collaboration internationale afin de pouvoir étendre les résultats obtenus sur le plan national aux autres pays.

CONGRES NATIONAL DU SYNDICAT DES EMPLOYES,  
TECHNICIENS ET CADRES DE BELGIQUE  
(SETCA - FGTEB)

Liège, 14 et 15 mai 1966

Le congrès du syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique, affilié à la FGTEB, s'est réuni à Liège les 14 et 15 mai.

A l'issue de ses travaux, le congrès a adopté une série de résolutions se rapportant aux problèmes suivants : appointements; loi sur le contrat d'emploi; conseil de Prud'Hommes; égalité des rémunérations des hommes et des femmes; durée du travail; discalité; soins de santé; pensions; abonnements sociaux; cumul des mandats politiques et syndicaux; dépenses militaires; défense de la paix.

En ce qui concerne les relations internationales, le congrès de la Secta : "rappelle la décision du dernier congrès de la FGTEB et, en conséquence, mandate ses représentants à tous les niveaux pour prendre contact avec les organisations syndicales représentatives européennes de toute tendance, dans un espoir fraternel en vue d'organiser les travailleurs face au patronat européen organisé pour défendre ses profits dans le cadre du Marché commun, et dans le souci de ne rien faire qui puisse déformer les organisations syndicales affiliées à l'internationale".

CONGRES RESTREINT DE LA CENTRALE DES FRANCS MINEURS  
(CSC - Belgique)

Coxyde, 25 et 26 juin 1966

La centrale des francs mineurs (CSC, Belgique), au cours du congrès restreint qui a eu lieu à Coxyde les 25 et 26 juin dernier, a examiné la situation de l'industrie charbonnière belge et ses conséquences sociales. Une résolution a été adoptée, dont le texte est le suivant :

"Le congrès de la centrale des francs mineurs réuni à Coxyde les 25 et 26 juin, après avoir examiné la situation économique de l'industrie charbonnière et ses conséquences sociales par l'intermédiaire d'enquêtes menées dans chacun des bassins, constate que la situation économique dans chaque bassin est telle, qu'il n'est actuellement plus possible de procéder à des licenciements sans que des emplois nouveaux soient créés.

Il exige donc que la reconversion industrielle des régions soit établie avant de continuer le processus de fermeture. Vu l'urgence, des mesures appropriées à chaque région doivent être mises en oeuvre immédiatement.

Il demande au directoire de l'industrie charbonnière et à la Haute Autorité de la CECA de procéder de manière plus approfondie à une étude sur base d'enquêtes, afin d'établir de façon précise la situation sociale des licenciés.

En ce qui concerne les charbonnages en voie de fermeture, le rythme des licenciements ne peut dépasser le rythme des remplacements.

Dans l'attente de la création d'une société par bassin, comme la centrale des francs mineurs l'a demandé lors des congrès précédents, le congrès suggère que la politique de la main-d'oeuvre soit confiée à un service administratif à gestion paritaire du personnel, unique par région.

Afin d'assurer une production aussi constante que possible, nécessaire pour assurer la sécurité de l'approvisionnement du pays, et de conserver la main-d'oeuvre spécialisée indispensable pour réaliser cet objectif, il est nécessaire d'accorder à celle-ci des avantages sociaux spéciaux".

REUNION ANNUELLE DU NKMB (Pays-Bas)  
UN DISCOURS DU PRESIDENT F. DOHMEN

Heerlen, 8 et 9 juillet 1966

Les 8 et 9 juillet dernier a eu lieu à Heerlen (Pays-Bas) le "Bondsraadsvergadering" (réunion générale annuelle) du NKMB (Nederlandse Katholieke Mijnerwerkersbond).

Dans son discours d'introduction, le président F. Dohmen a traité les problèmes de la production charbonnière et de la coordination de la politique énergétique.

Nous reproduisons ci-dessous cette partie de son discours :

"Par rapport aux mesures du gouvernement néerlandais, la décision prise par la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en vue de réduire la production charbonnière, avant 1970, à 190 millions de tonnes peut être considérée comme une décision opportune. La concurrence des autres sources d'énergie notamment du gaz naturel et du pétrole, augmente. Aucune politique d'aide d'un quelconque gouvernement des six pays membres sera à même de fournir une solution durable à ce problème extrêmement difficile. Une réduction progressive de la production charbonnière à un niveau rentable, qui se situera, vers 1980, à environ 100 millions de tonnes pour la production globale de la CECA, paraît inévitable, même si l'on tient compte de la marge de sécurité.

Il reste à savoir si cette marge de sécurité devra être répartie uniformément ou proportionnellement entre les divers bassins nationaux.

On devinera très facilement ce que signifiera pour la situation de l'emploi la réduction, en l'espace de 15 ans, de la production globale de la CECA de 240 millions à 100 millions de tonnes.

Les six pays de la Communauté se voient confrontés ici avec une épreuve de force qui consistera à trouver pour quelque 300.000 mineurs un autre emploi décent. C'est pourquoi il est heureux que la Haute Autorité n'ait pas tenté de réduire, dès avant 1970, la production charbonnière à 170 millions de tonnes.

Selon nous, le fait de faire porter l'assainissement sur 20 millions de tonnes de plus aurait pour effet d'augmenter, dans les différents bassins, les tensions socio-psychologiques jusqu'à un niveau inadmissible; par ailleurs, la réindustrialisation allant de pair avec la reconversion et la réadaptation des mineurs, dans ces conditions, n'aurait pas eu peu de chances d'aboutir à très longue échéance.

Nous avons préconisé, au niveau international, une réduction temporaire mais considérable des importations de charbon afin d'écouler des réserves de charbon qui représentent d'ores et déjà une improductivité de 450 millions de dollars, c'est-à-dire plus d'un milliard et demi de florins, et d'organiser des ventes, même suivant une ligne décroissante, jusqu'à ce que l'assainissement ait garanti une production charbonnière rentable.

On ignore encore comment la politique énergétique évoluera en ce qui concerne les pays tiers. Cette incertitude permanente, due à l'absence de coordination au sein de la CECA a encouragé chaque pays membre à prendre des mesures d'aide au plan national; et depuis décembre dernier, le gouvernement néerlandais a également donné des directives concernant la politique énergétique nationale, du moins pour autant que la production charbonnière est concernée. Notre gouvernement a bien analysé et abordé ce problème particulièrement difficile.

Les intéressés dans les pays qui nous entourent en sont véritablement jaloux, et il ne fait aucun doute que cette approche néerlandaise aura une influence sur l'évolution dans les autres pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier".

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

5èmes JOURNEES EUROPEENNES D'ETUDES  
DE L'UNION EUROPEENNE DES TRAVAILLEURS DU FILM ET DE LA TELEVISION

Paris, du 28 au 31 mars 1966

Pour la cinquième année consécutive, l'Union européenne des travailleurs du film et de la télévision (CISL) a organisé à Paris, du 28 au 31 mars 1966, et avec le concours du syndicat français du cinéma et de la télévision "Force ouvrière", des journées d'études syndicales et techniques européennes.

Ces journées d'études ont réuni 49 délégués appartenant à 14 syndicats des pays suivants : Allemagne fédérale, Belgique, France, Hollande, Italie, Luxembourg, Autriche, Finlande, Monaco, Suisse et Turquie.

En fonction des thèmes de ces journées, les délégués avaient été choisis plus particulièrement dans les professions suivantes : réalisateurs de films cinéma et télévision, directeurs de la photographie, cameramen, techniciens de laboratoire et de studios, ingénieurs du son, chefs monteurs, assistants réalisateurs, secrétaires de production et directeurs de production.

Les séances de travail, que ce soit sur le plan technique ou syndical, ont permis d'examiner les problèmes qui se posent actuellement pour le cinéma européen, sur le plan de la technique, en matière de films en couleurs standards 35 mm et 16 mm. Les différents procédés européens ont pu être confrontés : Kodak, Pathé (France), Gevaert-Agfa (Belgique, Allemagne), Ferrania (Italie).

Les délégués ont également entendu un rapport du président de l'union, M. J. JENGER, sur l'établissement d'une liaison permanente avec la direction générale "marché intérieur" de la CEE.

Les délégués ont examiné avec grand intérêt le plan de travail fixé en accord avec cette direction générale et portant sur les problèmes suivants : problèmes du financement, rapports du cinéma européen avec l'industrie cinématographique des pays tiers, harmonisation des formations professionnelles, nomenclature comparative des professions du cinéma, relations du cinéma avec la télévision.

M. JENGER a exposé le résultat des premiers contacts établis et les espoirs que cette liaison permanente fait naître pour l'avancement des travaux que l'union poursuit avec méthode sur ces problèmes importants depuis plusieurs années.

A l'issue de ces journées d'études, le comité directeur de l'Union européenne des travailleurs du film et de la télévision a adopté la résolution suivante :

"Le comité directeur de l'Union européenne des travailleurs du film et de la télévision décide de poursuivre son action de façon intensive, en faveur d'un allègement et d'une harmonisation de la fiscalité cinématographique en Europe. Cet allègement et cette harmonisation devraient tendre à aligner les taux de taxes en vigueur sur celui du pays le plus avantage, à titre d'étape vers la suppression totale des taxes perçues sur la recette des salles de cinéma.

Toutefois, le règlement de la question fiscale ne saurait se concevoir autrement que replacé dans son contexte, c'est-à-dire le financement cinématographique en général et le régime des aides en particulier.

C'est dans cette perspective que l'UET entreprendra une double action :

- a) auprès des instances de la CEE;
- b) auprès des autorités responsables de la fixation des taux d'imposition (cette seconde modalité prenant la forme d'une campagne d'information sur la base d'une documentation précise)".

REUNION DU BUREAU DU GROUPE DES SYNDICATS DE L'ALIMENTATION,  
DU TABAC ET DE L'INDUSTRIE HOTELIERE (CISL) DANS LA CEE

Bruxelles, 17 juin 1966

Le 17 juin 1966 s'est réuni à Bruxelles, sous la présidence de W. Braun, le bureau du groupe des syndicats de l'alimentation, du tabac et de l'industrie hôtelière (CISL) dans la CEE. Cette réunion a permis au bureau de dresser le bilan des activités du secrétariat depuis sa réunion du mois de mars dernier et de fixer les lignes directrices du programme de travail du groupe pendant les mois à venir.

Dans ce contexte, il a été décidé de concentrer, au cours des prochains mois, les travaux internes du groupe sur les problèmes suivants :

- a) poursuite de l'exploitation des résultats des enquêtes salariales effectuées par la CEE dans le secteur de l'alimentation (meuneries, malteries et brasseries, confiseries, biscuiteries et chocolateries, pâtes alimentaires, conserves de fruits et légumes);
- b) examen de la durée du travail dans certaines industries alimentaires (boulangeries et panification, brasseries, etc.);
- c) mise au point d'une enquête, à mener auprès des organisations affiliées, sur la concentration industrielle et les liaisons financières entre entreprises dans les secteurs suivants : sucreries, brasseries, industrie de la meunerie;
- d) amélioration des méthodes d'information réciproque entre les organisations adhérentes au groupe sur les principaux problèmes d'actualité syndicale en matière de négociation collective.

LA SITUATION EN SIDERURGIE  
EXAMINEE PAR LA CENTRALE  
DES METALLURGISTES DE BELGIQUE

Bruxelles, 24 juin 1966

Le comité national de la centrale des métallurgistes de Belgique (CMB - FGTB) s'est réuni à Bruxelles le 24 juin 1966 pour procéder à un examen de la situation en sidérurgie.

A cette occasion, il a adopté une résolution dans laquelle, exprimant l'inquiétude et la volonté des travailleurs de la métallurgie en général, et de la sidérurgie en particulier, il a constaté "qu'il ne fait maintenant plus de doute pour personne que la sidérurgie belge, comme la sidérurgie des autres pays de la CECA, traverse actuellement une crise grave".

Selon la CMB "les causes principales proviennent du manque total de coordination dans la gestion des diverses sociétés de ce secteur et du fait que les investissements pratiqués ont été caractérisés par leur allure irrationnelle, une absence d'étude préalable et objective au niveau du secteur tout entier et un accroissement anarchique des capacités de production".

Par ailleurs, le comité national considère "qu'il reste essentiel et fondamental que le mouvement syndical en général mène une action vigoureuse pour les réformes de structure, la planification et le contrôle ouvrier en général".

La motion du comité national de la CMB estime également "qu'avant toute nouvelle intervention de l'Etat, il faut en premier lieu procéder à un examen approfondi et d'ensemble, en y associant toutes les parties intéressées et ce, y compris les organisations syndicales, de manière à permettre une large confrontation des points de vue".

En ce qui concerne les problèmes de fusion, concentration, rationalisation et restructuration, "et considérant particulièrement les conséquences économiques et sociales pour certaines régions", le comité national exige que toute mesure de ce genre soit obligatoirement assortie :

"- d'un plan de reconversion assurant le maintien du niveau de l'emploi et du niveau de vie;

- d'un plan social. A cet égard, le comité national souligne qu'il devient impérieux pour les secteurs de la sidérurgie de relancer à nouveau la réduction du temps de travail et de compléter et généraliser les conventions de sécurité d'existence, particulièrement en ce qui concerne la pension anticipée dès l'âge de 60 ans".

Pour ce qui est de l'action de la CECA, la motion affirme textuellement :

"Considérant les dispositions arrêtées par la CECA ou sous son égide, le comité national considère que la CECA devait, dans l'esprit des travailleurs, instaurer une véritable politique de contrôle, de coordination et d'orientation des investissements en y associant les organisations des travailleurs. Le comité national estime qu'elle a failli à cette mission en corrigeant les effets plutôt qu'en s'attaquant aux causes".

Enfin, considérant que la cause fondamentale trouve sa source dans le mode de gestion actuel de la sidérurgie, le document estime qu'il y a lieu "de réformer cette gestion dans le sens de l'intérêt général. Il proclame la volonté de réaliser la réforme structurelle du secteur, ce qui permettra à la collectivité et aux travailleurs de contrôler et d'orienter les investissements et la gestion de la sidérurgie. Il appelle les travailleurs de l'acier à revendiquer le contrôle du destin et du fonctionnement de leur secteur".

LE MOUVEMENT OUVRIER ET  
L'INTEGRATION EUROPEENNE

2ème CONFERENCE EUROPEENNE DES ACLI (ITALIE)

Bruxelles, 4-5 et 6 juin 1966

Les dirigeants des ACLI (Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani) dans les pays de la Communauté se sont réunis à Bruxelles les 4, 5 et 6 juin dernier.

Au cours de cette 2ème conférence européenne, les représentants des ACLI ont examiné la situation actuelle de l'émigration des travailleurs italiens en Europe, sur la base de leur expérience quotidienne de militants ouvriers.

Une résolution a été adoptée à l'issue des travaux, dont nous reproduisons la partie concernant les problèmes communautaires :

"L'ensemble de la politique sociale communautaire qui, grâce à la libre circulation effective des personnes devrait permettre d'apporter une solution définitive aux problèmes de l'émigration, est la source de nombreuses préoccupations, tant en raison du retard évident qu'elle accuse par rapport au processus d'intégration économique qu'en raison des nombreuses lacunes en matière d'harmonisation des législations sociales des Etats membres.

Dans ce domaine, les objectifs immédiats sont :

- a) l'approbation du nouveau règlement sur le Fonds social selon la proposition soumise en son temps au Conseil de ministres de la CEE;
- b) l'examen de la suite donnée par les Etats membres au règlement 38/64 et aux recommandations communautaires sur les logements et sur les services sociaux;

- c) l'intensification et la coordination des interventions visant à résoudre les problèmes humains et sociaux des familles des travailleurs notamment en ce qui concerne la reconstitution des cellules familiales;
- d) la création de centres de formation pour les jeunes, en mesure de dispenser aux enfants des émigrés des cours scolaires parallèles ou complétés tant par ceux du pays d'origine que par ceux du pays d'accueil;
- e) la mise en oeuvre des "dix principes" d'une politique communautaire pour la formation professionnelle à réaliser en adaptant les programmes, les niveaux et les titres professionnels".

## II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

### POLITIQUE GENERALE

"L'EUROPE ET LA RECONNAISSANCE SYNDICALE", par Joseph Dedoyard

- "Syndicats" (FGTB - Belgique) n° 20 du 21.5.66, page 2;
- "De Werker" (ABVV - Belgie) n° 20 du 21.5.66, page 2;
- "L'Action" (FGTB - Charleroi) n° 19 du 21.5.66, pages 1 et 5.

"L'exécutif de la première Communauté européenne, la CECA, se compose de 9 membres dont 1 est coopté par les 8 autres, écrit J. Dedoyard. "Au début, le coopté fut présenté directement par les organisations syndicales. Les deux autres Communautés européennes, celle du Marché commun et celle d'Euratom, ne comprennent pas dans leur composition de représentants des travailleurs, ni d'une façon directe, ni d'une façon indirecte".

"Depuis de longs mois déjà, note encore J. Dedoyard, il a été décidé de fusionner les trois exécutifs, de manière qu'il n'y ait plus qu'un exécutif pour les trois Communautés".

"Les syndicats ont mis à profit toutes les occasions afin d'obtenir une représentation équitable dans le nouvel organisme projeté. Rien à faire : les travailleurs ne seront pas représentés dans l'exécutif unique. Les six gouvernements en ont décidé ainsi. Ce n'est pas que les gouvernements ignorent le fait syndical, mais ils s'évertuent à empêcher une nouvelle forme de la reconnaissance syndicale très étendue".

"Après la guerre de 1940-1945, la reconnaissance syndicale fut étendue à bien des domaines. Elle s'imposa notamment en profondeur, car le droit nouveau des travailleurs ne s'est pas seulement accru au sein de l'entreprise mais aussi dans la cité. Il est consacré légalement par la législation nationale. Dans divers secteurs, la reconnaissance conventionnelle du syndiqué est matérialisée par l'octroi d'avantages réservés au seul syndiqué".

"Maintenant, la reconnaissance syndicale est posée et non encore résolue à l'échelle européenne. Elle était entrée dans les faits, du moins partiellement, par la création de la CECA".

"Le traité de Rome a limité la représentation des travailleurs pour ainsi dire au Comité économique et social (...). La reconnaissance syndicale européenne est un objectif majeur encore à conquérir. Elle le sera tout autant qu'elle est devenue une réalité vivante dans la nation, par la volonté irrésistible des travailleurs organisés".

"APRES LES ACCORDS DE BRUXELLES" par Jean Bourhis, "Syndicalisme" (CFDT - France) n° 1087, 25 mai 1966, page 16

Après une analyse des accords intervenus le 11 mai 1966 à Bruxelles sur les problèmes du financement de la politique agricole commune, J. Bourhis écrit : "Si l'Europe des "affaires", l'Europe économique se réalise en avance sur les échéances prévues par le traité de Rome, l'Europe sociale elle, est en retard, même sur les impératifs du même traité comme par exemple l'égalisation des salaires féminins et masculins; la récente et longue grève des travailleuses de Liège en Belgique vient de le démontrer".

"Le syndicalisme devra dans les mois qui viennent développer son action pour que les travailleurs français ne fassent pas les frais du Marché commun et nous devons absolument travailler à donner une dimension européenne à notre action, pour imposer en union fraternelle avec nos camarades syndicalistes allemands, italiens, belges, néerlandais et luxembourgeois, la seule Europe valable, l'Europe des travailleurs et des peuples, l'Europe du progrès économique et social".

"EUROPE" reportage de "Syndicalisme Magazine" (CFDT - France) n° 1086, juin 1966, pages 22 à 25

Les rédacteurs de "Syndicalisme Magazine" présentent, à l'occasion d'un reportage européen, ce que pensent les travailleurs allemands, belges, néerlandais, italiens et français de la place des travailleurs dans l'Europe et ce qu'ils en attendent.

"I GRUPPI DEL CES" (Les "groupes" du CES) "Conquista del Lavoro" (CISL - Italie) n° 29 des 17-23.7.66, page 8

L'organe de la CISL italienne rappelle que le règlement du Comité économique et social (CEE - Euratom) donne la possibilité aux membres du Comité de s'organiser par "groupes". C'est ainsi que dans le passé il y avait le "groupe" des employeurs, le "groupe" des travailleurs et un troisième "groupe" auquel accédaient tous ceux qui ne faisaient pas partie des deux premiers.

A l'occasion du récent renouvellement des mandats, à cause de l'hétérogénéité des nominations des gouvernements pour ce qui concerne les travailleurs, il a été impossible de parvenir à la formation du "groupe" des travailleurs. Pour cette raison - écrit le journal - les syndicats de la CISL et ceux de la CISC ont décidé de se réunir séparément et de constituer un comité de contact afin de coordonner leur action au sein du Comité.

Selon le journal, cette décision doit être interprétée dans sa portée réelle et concrète. Elle découle de l'impossibilité des syndicats libres d'établir des relations de collaboration fonctionnelle avec des représentants de syndicats affiliés à la FSM (Fédération syndicale mondiale). A ce propos, "Conquista del Lavoro" invite les syndicalistes socialistes italiens de la CGIL (Confederazione Generale Italiana del Lavoro), affiliée à la FSM, à poursuivre leur action dirigée à désaffilier cette centrale de la FSM, seule façon pour faire sortir la CGIL de l'isolement sur le plan international.

"EEG - LANDBOUWAKKOORD - PRIJS VOOR INTEGRATIE" (L'accord agricole au sein de la CEE - Prix de l'intégration) par L. Velleman "De Vakbeweging" (NVV - Pays-Bas) n° 12 du 7.6.66, pages 194 à 196

L'auteur consacre un article aux divers aspects de l'accord agricole atteint dans la nuit du 10 au 11 mai 1966 ainsi qu'aux commentaires émis à cette occasion.

Exprimant sa satisfaction modérée sur l'accord, l'auteur est d'avis que l'Europe unie est arrivée dans un stade où la marche en arrière devient très difficile.

Il se demande pourtant, en donnant lui-même une réponse négative, si l'Europe unie peut encore se contenter de la structure actuelle de ses institutions. Et il conclut comme suit :

"L'union douanière qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 1968 constitue pour cette partie du monde une réalisation dont on n'aurait pas osé rêver il y a trente ans. Le fait qu'il ne s'agit que d'une intégration économique et que l'unification politique (à laquelle songeaient les auteurs du traité de Rome) est encore fort éloignée n'enlève rien à l'importance de cet événement. Mais, à seule fin d'assurer le fonctionnement de l'intégration économique, la priorité doit être donnée dorénavant à une révision des structures politiques. Il va de soi que, pour les néerlandais, il ne saurait s'agir que d'une révision dans un sens démocratique et supranational".

"DIE NATIONALSTAATEN SIND UBERHOLT" (Les Etats nationaux sont périmés) par Walter Fritze, "Welt der Arbeit" (DGB - Allemagne) n° 25 du 24.6.66, page 4

Le problème de l'Europe, entre autres la crise de la CEE et le problème allemand, ont été - écrit W. Fritze - les principaux thèmes du 15ème colloque européen qui s'est tenu à l'Engelsburg, à Becklinghausen.

Des personnalités politiques venant de huit pays européens ont pris une part active à la discussion.

M. Kuby, du Parlement européen, a déclaré dans son exposé "qu'en dépit des idéologies nationalistes qui resurgissent partout, il ne peut plus y avoir en Europe de solutions nationales". Il a en outre souligné que "l'intégration économique actuelle sans unité politique, sans contrôle parlementaire et sans harmonisation sociale se fait aux dépens de la démocratie et agit au détriment des travailleurs". Il a lancé un appel aux syndicats européens pour prendre ensemble une nouvelle initiative en vue de créer une Europe réellement démocratique et sociale.

A l'unanimité, les participants au colloque ont réclamé des pouvoirs accrus pour la future commission européenne.

Tous les participants - écrit W. Fritze - garderont en mémoire les mots de Jean Fohrmann, membre de la Haute Autorité, qui a rappelé que "20 ans après la première guerre mondiale l'Europe était de nouveau engagée dans un combat mortel, tandis qu'aujourd'hui - 20 ans après la seconde guerre mondiale - les Européens discutent sérieusement de l'unification de ce continent".

### PROBLEMES SOCIAUX

"LES ACCIDENTS DE TRAVAIL EN SIDERURGIE", "Métal", Centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique (CSC), mai 1966, pages 10 et 11

"Métal" commente les résultats d'une enquête, récemment publiée par la Haute Autorité, sur les accidents du travail qui se sont produits de 1960 à 1963, dans l'industrie sidérurgique des six pays membres de la Communauté.

"Il serait prématuré, précise l'auteur, de vouloir tirer dès maintenant des conclusions définitives de ces données statistiques. Elles n'en fournissent cependant pas moins quelques renseignements intéressants. C'est ainsi que sur le plan de la Communauté, on constate que les risques d'accidents mortels et les risques d'accidents avec arrêt de travail ne sont pas identiques d'un service à l'autre. Les services "aciéries" et "hauts fourneaux" sont les plus dangereux en ce qui concerne les accidents mortels; les services "aciéries" et "laminoirs", en ce qui concerne les accidents avec arrêt de travail.

On notera également qu'une diminution de la fréquence des accidents s'accompagne généralement d'une augmentation de la durée moyenne de l'arrêt de travail et qu'à un taux de fréquence élevé correspond une durée moyenne d'arrêt de travail faible, et inversement.

D'autre part, l'évolution des taux de fréquence des accidents avec arrêt de fréquence apparaît comme favorable".

"LES FEMMES ET LA REMUNERATION EGALE", bulletin CSC - Belgique,  
n° 7 du 15.6.66 (De vrouwen en de gelijkbezoldiging) ACV Tijdschrift  
(Belgie)

Ce bulletin est consacré à deux questions d'actualité sociale : la  
rémunération égale et la grève des ouvrières à la fabrique nationale de  
guerre FN à Herstal.

En guise d'introduction, l'auteur des deux articles écrit notamment :  
"Ces deux derniers mois l'attention du public a été attirée sur un problème  
qui nous préoccupe depuis des années déjà : le retard des salaires féminins.  
C'est un problème compliqué. Si l'on ne l'examine pas de plus près, il ne  
trouvera jamais de solution".

Le premier article expose de quoi il s'agit au juste, quelles sont  
les difficultés et ce que l'on a fait pour régler la question.

Le deuxième article est une illustration de ce qui peut se produire  
quand la mauvaise volonté est en cause, alors que les femmes ont pris  
conscience et se sont engagées. Ceci est exposé dans l'article qui relate  
la grève de la FN à Herstal.

En conclusion, l'auteur note que la Belgique joue un peu le bouc  
émissaire dans le cas européen, du moins dans les rapports et les dires  
émis à propos de cette grève. Maintenant, il semble que même la France  
ne connaît pas d'égalité de rémunérations réelles. "Seuls, nous ne pouvons  
résoudre le problème. C'est une tâche assignée au syndicalisme européen  
débarrassé de ses tendances nationalistes".

"FEMMES EN GREVE", par Henri Clavolles - "FO Magazine" (France)  
n° 8 de juin 1966, page 12

Relatant la grève d'Herstal en Belgique, l'auteur rappelle l'action  
de FO dans le domaine de l'égalité des salaires masculins et féminins au  
niveau communautaire :

"A Bruxelles, où il siège comme représentant des travailleurs au sein du groupe de travail tripartite (gouvernements, employeurs et travailleurs) chargé d'assister les autorités communautaires dans leur tâche, Roger Louet a demandé que les études et enquêtes suivantes soient entreprises :

1. enquête sur l'état des classifications professionnelles;
2. sur la structure des salaires et l'importance des primes dont certaines sont source de disparités;
3. recensement des moyens de formation professionnelle et de promotion réservés à la main-d'oeuvre féminine;
4. étude sur le développement de l'activité féminine à temps partiel;
5. recensement des emplois nouveaux pouvant être ouverts à la main-d'oeuvre féminine compte tenu des progrès techniques".

"Tous ces éléments d'information - ajoute H. Clavolles - devraient permettre de mieux connaître les causes réelles de la disparité entre salaires masculins et féminins, en faisant apparaître celles qui relèvent effectivement d'une discrimination de sexe. En définitive, et c'est là la condition essentielle du succès, il faut qu'au-delà des garanties légales et des textes, les travailleurs français des deux sexes prennent surtout conscience de leur sort et, pour assurer la dignité de leur existence, rejoignent l'organisation syndicale".

"PROBLEMI DELL'EMIGRAZIONE" (Problèmes de l'émigration) "Il Lavoro Italiano" (UIL - Italie) n° 26 du 10.7.66, page 4

L'organe de la UIL (Italie) consacre la page 4 de son numéro du 10 juillet dernier aux problèmes de l'émigration. Un premier article analyse les difficultés que rencontre une politique des logements pour les migrants en république fédérale d'Allemagne. Deux reportages s'occupent respectivement de : la dernière réunion du comité technique pour la libre circulation, où le principe de la priorité communautaire, inscrit dans le règlement 38/64, a été invoqué par le représentant du gouvernement italien dans le cadre du recrutement des migrants; et du séminaire sur la prévention des accidents du travail, organisé par la Commission de la CEE. A cet égard on a souligné la nécessité de parvenir à l'adoption de normes communautaires contre les accidents du travail.

"Il Lavoro Italiano" signale également des entretiens que M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, a eu récemment avec les ministres du travail des pays de la Communauté afin d'examiner les possibilités concernant une accélération de la politique sociale.

A noter que le journal publie la liste des bureaux créés par l'UIL-ITAL (1) pour l'assistance des travailleurs italiens dans les pays de la CEE.

"WIR BRAUCHEN IHRE ARBEITSKRAFT" (Nous avons besoin de leur main-d'oeuvre) par A. Halle, "Welt der Arbeit" n° 22 du 3.6.66, page 8

L'auteur montre tout d'abord combien la République fédérale a besoin des travailleurs étrangers. Leur nombre s'est accru régulièrement et s'élevait, le 31 mars 1966, à 1,23 million. Ensuite, A. Halle souligne les difficultés rencontrées par les travailleurs étrangers pour s'insérer dans la vie de la République fédérale. Il relève que la tâche la plus importante est "d'accueillir avec compréhension le travailleur étranger dans notre société fédérale allemande".

Le contenu d'un interview avec le ministre Schüttler reflète l'opinion de nombreux milieux officiels de la République fédérale. M. Schüttler a dit entre autres : "nous agissons souvent comme si les travailleurs étrangers devaient nous être reconnaissants de ce qu'ils gagnent leur vie ici. Mais nous oublions que nous devons être reconnaissants à ces travailleurs de ce qu'ils comblent chez nous les lacunes que nous ne sommes plus en mesure de combler nous-mêmes".

De même le président du DGB (Confédération des syndicats allemands), Ludwig Rosenberg, s'adressant aux travailleurs étrangers, a déclaré dans son appel du 1er mai : "La grande idée de la solidarité qui englobe les travailleurs de tous les pays et qui constitue la base du mouvement syndical, c'est le plus grand trait d'union entre vous et nous. Ce mouvement syndical libre est votre ami, il vous est lié par une solidarité réelle et il entend que vous vous sentiez ici chez vous, que vous soyez aussi libres et que vous possédiez exactement les mêmes droits que vos camarades de travail allemands".

---

(1) Istituto Assistenza Lavoratori

L'auteur conclut son article en se demandant si - comme certains milieux le réclament parfois - on veut éloigner les travailleurs étrangers de la République fédérale ? "La question est de savoir si en fait il existe en République fédérale une majorité qui est prête à assumer le travail qui ne serait plus assuré par les étrangers".

#### PROBLEMES ECONOMIQUES

"LE PROBLEME CHARBONNIER", par Robert Balesse "L'Ouvrier mineur"  
Centrale des mineurs de Belgique (FGTB) n° 4/1966, pages 7 et 8

"La Haute Autorité - écrit le secrétaire général de la Centrale des mineurs de Belgique (FGTB) a soumis au comité consultatif un memorandum sur l'objectif de production charbonnière 1970 et sur la politique charbonnière. Il prévoit le maintien d'une production charbonnière de 190 millions de tonnes pour les six pays de la Communauté en 1970".

"Cela signifie une nouvelle réduction massive de la production charbonnière dans les différents pays. Voilà le drame de la Communauté. A sa création, il fallait augmenter la production charbonnière pour élever le niveau de vie de la population de la Communauté. Aujourd'hui, elle sacrifie purement et simplement son industrie charbonnière. Elle place l'Europe occidentale à la merci des Américains, des pays communistes, pour lui fournir le charbon dont elle aura besoin plus tard. Elle fait entière confiance aux pays du Moyen-Orient pour l'alimenter en pétrole".

Et R. Balesse ajoute : "Quelle est la situation ailleurs que dans les pays de la Communauté ? Les Etats-Unis augmentent leur production charbonnière. Leur charbon vendu en Europe est momentanément meilleur marché que le charbon communautaire. Combien de temps cette situation durera-t-elle ? Les financiers américains ne sont pas des enfants de chœur. Le jour où ils en auront l'occasion, ils feront payer très cher leur charbon aux pays de la Communauté, comme ils l'ont fait il y a quelques années. L'Angleterre veut maintenir sa production charbonnière à 200 millions de tonnes. Elle veut conserver une sécurité d'approvisionnement suffisante et elle prend les dispositions en conséquence. Dans tous les pays communistes la production charbonnière augmente dans des proportions considérables, que ce soit en

Pologne, en Allemagne, en Russie, en Chine, en Tchécoslovaquie, etc. Comment se fait-il que l'on condamne le charbon dans certains pays et que l'on augmente sa production ailleurs ? Les gouvernements de la Communauté et la Communauté elle-même ont échoué dans l'établissement d'une politique énergétique".

"En attendant, écrit encore R. Balesse, ce sont les travailleurs manuels et intellectuels occupés dans l'industrie charbonnière qui en sont les victimes. Ce sont les régions qui se meurent".

"LA SITUATION CHARBONNIERE EN EUROPE SE DEGRADE AU FIL DES JOURS"  
par Ch. Cortot, "Réveil des mineurs" (FO - France) n° 121 de juin 1966,  
page 1

L'auteur présente dans cet article la situation charbonnière et préconise les mesures nécessaires à la sauvegarde du droit au travail :

"La crise charbonnière atteint un degré particulier de gravité. L'écoulement du charbon communautaire ne cesse de régresser et les stocks d'augmenter, malgré les fermetures de puits et le chômage".

"Selon une étude du marché charbonnier, la tendance se poursuivra. Le déséquilibre de l'offre et de la demande, à court et moyen terme, s'accroîtra. Il est prévu un écoulement de 170 millions de tonnes en 1970, si les mesures de soutien des gouvernements nationaux restent au même niveau".

"En supposant que toutes les mesures adéquates soient prises pour assainir cette situation par les gouvernements, compte tenu d'un rythme de régression acceptable et de l'intérêt que représente la sécurité d'approvisionnement, l'écoulement de la production charbonnière pourrait se situer à 190 millions de tonnes. Ce qui signifie que pour atteindre un tel objectif - 190 millions de tonnes - la nécessité de déterminer une politique coordonnée, des importations et des aides des Etats, s'impose impérativement.

Dans l'état actuel du marché énergétique et de la concurrence, des mécanismes devront être mis en place favorisant la consommation de charbon, tout en ayant pour but de supprimer les distorsions constatées jusqu'à ce jour.

Il y a lieu de prévoir également les interventions appropriées pour surmonter les difficultés sociales et, surtout pour définir une politique de la main-d'oeuvre stable et qualifiée, par exemple en accordant : des conditions de rémunération meilleures, un statut social privilégié encourageant la fidélité aux charbonnages, des garanties de réemploi; le développement de la formation professionnelle et de la promotion des différentes catégories du personnel.

Puis, les travailleurs réclament des garanties sur le rythme d'adaptation de la production et, en particulier, une extension et une amélioration des mesures de reconversion et de réadaptation, notamment en ce qui concerne les taux, les délais et les catégories de bénéficiaires.

Des efforts particuliers s'imposent pour les travailleurs âgés et handicapés".

"EEG - EUROPESE INTEGRATIE", "Verlaging van invoerrechten in de EEG" (CEE - L'intégration européenne) (Réduction des droits d'entrée dans la CEE) "De Werkmeester" (NKV - Pays-Bas) n° 6 de juin 1966, page 22

"En dépit de tout pessimisme - écrit le journal - l'intégration européenne progresse. Et cela ne peut que réjouir. En tant qu'organisations syndicales, nous serons de plus en plus confrontés avec l'Europe des Six.

Comme travailleurs nous devons veiller à être présents et à affaiblir, par l'intervention de nos organisations, l'impact des phénomènes annexes de l'unification qui seraient de nature à être préjudiciables pour les travailleurs. Nous songeons surtout aux questions suivantes :

1. l'intégration des entreprises à l'échelon européen, alors qu'aux Pays-Bas nous sommes encore confrontés en plein avec ces problèmes;
2. les prix des produits alimentaires, qui tendent rapidement à s'établir à un niveau européen;
3. les loyers qui, eux aussi, évoluent dans le sens d'un niveau européen;
4. organisations d'employeurs qui collaborent activement à l'échelon européen et qui nous présenteront dans quelques années des conventions collectives correspondant à la dimension européenne;

5. vive concurrence, sur le marché néerlandais, des produits européens les plus variés.

Nous devons être attentifs et suivre pas à pas l'évolution dans le cadre d'organisations syndicales de plus en plus puissantes qui devront passer du niveau néerlandais au niveau européen".

"ERHARD MUSSTE UBER SEINEN SCHATTEN SPRINGEN" (Erhard a dû faire le saut) "DIE EWG-STAATEN EINIGEN SICH AUF MITTELFRISTIGE WIRTSCHAFTSPOLITIK" (Les Etats de la CEE se mettent d'accord sur la politique économique à moyen terme) "Welt der Arbeit" n° 25 du 24.6.66, page 4 - R. Henschel

Dans cet article, l'auteur commente l'acceptation, par le gouvernement fédéral, de la politique économique à moyen terme de la CEE.

Une planification économique de plusieurs années, cette ancienne revendication des syndicats - souligne R. Henschel - devient désormais indispensable aussi pour le gouvernement fédéral pour que l'évolution économique de la CEE progresse harmonieusement.

Sur la base de la décision du Conseil de ministres du 15 avril 1964, il a été procédé à la nomination pour les six pays d'experts économiques, qui doivent analyser et exposer les perspectives de l'évolution économique jusqu'à 1970. En ce qui concerne la République fédérale - poursuit l'auteur - le ministère de l'économie a établi sa propre analyse. Les experts indépendants du gouvernement sont arrivés à la conclusion que jusqu'à 1970 un taux d'accroissement annuel de 4,2 % de la productivité de l'ensemble de l'économie est possible et vraisemblable. Ce chiffre a paru trop élevé aux responsables du ministère fédéral, qui ont eux-mêmes entrepris une étude dans laquelle ils parviennent à un taux d'accroissement de 3,5 % de la productivité. Ainsi, les représentants du gouvernement fédéral ont dû toutefois admettre que la politique économique connaîtra au cours des prochaines années davantage de succès dans les autres pays de la CEE qu'en République fédérale.

### III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

#### CECA - CEE - EURATOM

"NOUVELLES REFLEXIONS SUR LES PERSPECTIVES ENERGETIQUES A LONG TERME DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE - EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES POUR 1980 - TENDANCES JUSQU' A 1980", Luxembourg, avril 1966, doc. n° 3100, édité en allemand, français, italien, néerlandais.

L'originalité de ce nouveau document réside dans une description de l'évolution probable de la situation énergétique dans le monde en général et de la Communauté européenne en particulier, jusqu'en 1980.

Etant donné que les équipements de production et de consommation pour l'année 1970 sont déjà largement prédéterminés par des décisions engagées, il a paru utile aux auteurs des "Nouvelles réflexions" de consacrer une attention particulière à l'horizon 1980, pour lequel des possibilités d'action et des alternatives existent dans la plupart des domaines.

Alors que pour 1970, la préoccupation dominante sera d'assurer l'écoulement du charbon produit; pour le long terme, c'est-à-dire d'ici 1980, il s'agit de préparer la couverture des besoins croissants de la Communauté, dans les meilleures conditions de prix et de sécurité; autrement dit, l'étude qui vient d'être publiée vise à aider et à préparer la physionomie souhaitée en 1980.

A l'échéance de 1980, les problèmes énergétiques de la Communauté ne peuvent être analysés qu'à l'échelon mondial, puisque c'est l'importation d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) qui devra couvrir inéluctablement la plus grande partie des besoins de la Communauté.

Le document tient également à rappeler, pour dissiper toute ambiguïté, que ses auteurs ont voulu présenter uniquement les caractères d'analyses techniques et économiques, et que les conclusions de caractère politique sont ou seront tirées dans d'autres documents.

## CEE

"SUPPLEMENT AU BULLETIN N° 5/1966 DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" - Secrétariat exécutif de la Commission, service des publications des Communautés européennes 4001, édité en quatre langues, en vente.

Ce supplément au bulletin n° 5/1966 reproduit le rapport de la Commission au Conseil sur l'évolution prévisible de la production et des possibilités d'écoulement de certains produits agricoles importants.

"SUPPLEMENT AU BULLETIN N° 6/1966 DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" - Secrétariat exécutif de la CEE, service des publications des Communautés européennes n° 4001, édité en quatre langues, en vente.

Ce supplément au bulletin n° 6 est intégralement consacré aux problèmes de l'établissement d'un niveau commun des prix pour le lait et les produits laitiers, la viande bovine, le riz, le sucre, les graines oléagineuses et l'huile d'olive (annexes et graphiques).

## CECA

"INDICATIONS SUR LA CONJONCTURE ENERGETIQUE DE LA COMMUNAUTE - SITUATION - PERSPECTIVES 1966" - Bulletin de la CECA n° 59, service des publications des Communautés européennes n° 12458, quatre langues, en vente.

Pour l'année 1966, la Haute Autorité a élaboré, en collaboration avec les Commissions de la CEE et d'Euratom, le rapport qui est publié dans le présent bulletin. Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Conseil réuni à Luxembourg le 7 mars 1966.

Introduit par un exposé de M. del Bo, président de la Haute Autorité, le débat a porté essentiellement sur la situation charbonnière et sur les perspectives à court et moyen terme d'écoulement du charbon de la Communauté.

Dans son introduction, le président de la Haute Autorité a fait ressortir la nécessité d'apporter une solution communautaire aux difficultés actuelles de l'industrie charbonnière de la Communauté.

"LES PROGRES DANS LA TRANSFORMATION DE L'ACIER - CONGRES ACIER 1965" Luxembourg du 26 au 29 octobre 1965, bulletin de la CECA n° 58, service des publications des Communautés européennes 12123, quatre langues, en vente.

Ce bulletin est consacré intégralement au congrès international sur l'utilisation de l'acier qui avait, en 1965, pour thème : "Les progrès dans la transformation de l'acier".

Placé sous la présidence de M. Franz ETZEL, ancien ministre des finances de la république fédérale d'Allemagne et ancien vice-président de la Haute Autorité, ce congrès a réuni plus de 1100 personnalités originaires de 44 pays.

On trouvera dans les pages de ce bulletin un extrait des manifestations de ce congrès présentant un intérêt général.

"POLITIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DES ETUDES ET RECHERCHES CONCERNANT L'HYGIENE, LA MEDECINE ET LA SECURITE DU TRAVAIL", bulletin de la CECA n° 60, service des publications des Communautés européennes 12397, quatre langues, en vente.

Le texte publié dans ce bulletin concrétise les lignes de la politique qui a été progressivement définie avec l'aide des instances consultatives professionnelles, gouvernementales et scientifiques. Il donne un aperçu des travaux réalisés au cours de 13 années d'encouragement et de coordination de la recherche.

L'expérience ainsi acquise par la Haute Autorité - dans le domaine de la médecine du travail, de la traumatologie, de la physiologie et de la psychologie du travail, de l'hygiène industrielle - constitue un témoignage des possibilités offertes par le traité de Paris et donne l'assurance d'actions nouvelles et fécondes dans l'avenir.

## EURATOM

"L'ENERGIE NUCLEAIRE EN BELGIQUE" par R. Lamarche et A. Vaes, bulletin Euratom, juin 1966, volume V, n° 2, pages 36 à 43, quatre langues.

## DIVERS

"L'EUROPE QUI SE FAIT" dans "Politique", numéro spécial 25-32/1964-1965 (62, rue des Granges, Besançon 25 - France) 300 pages, FF 20.

Ce numéro spécial, élaboré par les soins de l'association des docteurs en sciences politiques, contient notamment une série d'études sur différents aspects de "l'Europe qui se fait".

Mlle Anne-Marie Houbine, de la Faculté de droit de Paris, esquisse une sociologie du Parlement européen.

M. Jean Beels, de l'Université de Louvain, examine les problèmes que pose la représentation des intérêts au sein des institutions européennes.

M. Jean Choffel, docteur en droit, présente les forces syndicales européennes.

Notons enfin une étude du rôle de la Banque européenne d'investissement par M. Jean-Claude Becane, docteur en droit, et une contribution de M. Yves Maxime Danan, docteur en sciences politiques, sur "Le timbre, reflet et véhicule de l'idée européenne".

"GEOGRAPHIE DU MONDE CONTEMPORAIN", par Victor Prévot, Paris 1966 - Librairie classique Eugène Belin, 464 pages.

Ce manuel de géographie pour les classes terminales de l'enseignement secondaire est l'oeuvre d'un professeur de lycée et le fruit de nombreuses années d'enseignement.

Il a pour objet d'initier les adolescents aux réalités humaines et économiques du monde contemporain.

A noter un chapitre sur les traits généraux de l'Europe : originalité de l'Europe, l'Europe de l'Est, l'Europe de l'Ouest, perspectives européennes; chapitre qui contient de nombreuses références aux Communautés européennes.

Une initiative à signaler : ce manuel de géographie se termine par une liste des films à voir pour illustrer les cours.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

NDLR

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
4003/1/1966/5